



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour l'école des Arts de Haute-Saintonge :

Dans le cadre d'une mise à disposition, à faire assurer la direction musicale de :

- L'Orchestre d'Harmonie « **La Lyre Montendraise** », conclue du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025. Par cette convention, la CDCHS s'engage à prendre à sa charge la rémunération du Directeur musical de l'orchestre.

Fait à Jonzac,
Le

- 2 OCT. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex